

Image not found or type unknown



Excès de vitesse sur la route

Par **SAINT973**, le **05/10/2008 à 03:13**

bonjour à tous, rnrnpeut-on contester un excès de vitesse mesuré avec un radar mobil sur trépied, placer à une hauteur d'environ 3 m de l'axe de la route. rnrnquelles sont les recours possible, et possibilités ?rnrnmerci de me répondre rnrncordialement à tous

Par **Tisuisse**, le **05/10/2008 à 17:48**

Un radar sur trépied est un radar fixe, pas un radar mobile.rnrnVous voulez contester, certes, mais sur quelles bases ?rnlisez plutôt les post-it en en-tête de ce forum : excès de vitesses, amendes et classe, comment récupérer des points, etc..... Je ne les aurai pas écrits pour rien.